



JEUNES AGRICULTEURS

JA est le seul syndicat agricole entièrement dédié à la cause des jeunes. Apolitique et indépendant, il est représenté sur l'ensemble du territoire par des agriculteurs de moins de 35 ans. Fort de 14 structures régionales et 95 structures départementales, JA défend les intérêts des jeunes agriculteurs et favorise l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations.

Contact :

Jeunes Agriculteurs

Adresse : 14, rue La Boétie,
75008 Paris

Téléphone : +33 1 42 65 17 51

Site internet :

<http://www.ja-france.org>

CAHIER D'ACTEUR

Projet Pac des Jeunes Agriculteurs

Pour une Pac renforcée qui soutient des filières durables

Les propositions de Jeunes Agriculteurs pour la PAC post-2020 (Visionnez et commentez notre vidéo présentant notre projet pour la PAC [en cliquant ici](#))

Le contexte en quelques mots :

- un contexte économique instable : libéralisation des marchés, volatilité des prix, crises successives, revenus agricoles en berne ;
- un contexte social inquiétant : baisse constante du nombre d'agriculteurs ;
- un vieillissement de la population : seuls 6,5 % des agriculteurs européens ont moins de 35 ans ;
- un accès au foncier et aux capitaux de plus en plus difficile ;
- un manque d'harmonisation des règles ;
- des préoccupations environnementales grandissantes.

Ce que nous regrettons :

- l'absence d'un véritable projet européen au service du développement des zones rurales et de la sécurité alimentaire : plus qu'un véritable projet commun, la Pac s'est progressivement transformée en une somme d'intérêts nationaux, régionaux ou sectoriels ;
- le manque de cohérence entre elles des politiques agricoles, commerciales et de développement international ;
- l'abandon progressif des outils de régulation du marché ;
- les dérives créées par des outils qui ont atteint leurs limites.

Notre projet pour la Pac se décline en 4 axes pour favoriser le développement de filières alimentaires structurées et durable dotées de stratégies :

1. pour maintenir des agriculteurs nombreux et accompagner le développement d'exploitations de type familial viables, vivables et transmissibles sur tous les territoires ;
2. pour accompagner l'orientation de ces filières vers davantage de création et de partage de valeur ;
3. pour sécuriser le revenu des agriculteurs face aux aléas climatiques, sanitaires économiques et renforcer la résilience des exploitations ;
4. pour construire un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens européens préservant la sécurité alimentaire, prenant en compte les ressources naturelles, et maîtrisant les impacts environnementaux de l'agriculture.

POUR UNE PAC QUI MAINTIENNE DES AGRICULTEURS NOMBREUX ET ACCOMPAGNE LE DEVELOPPEMENT D'EXPLOITATIONS DE TYPE FAMILIAL, VIABLES, VIVABLES ET TRANSMISSIBLES SUR TOUS LES TERRITOIRES, NOUS DEMANDONS :

- **la mise en place d'une politique d'installation européenne, obligatoire dans tous les Etats membres :**
 - intégration des spécificités jeunes dans tous les outils communs : majoration des aides, prise en charge complète des dispositifs assurantiels,
 - exclusion du critère « jeune » des critères discriminants,
 - renforcement du top-up jeune.

- **L'élaboration d'une définition européenne de l'agriculteur actif**, adaptable dans chaque Etat membre, fondée sur l'acte de production, des critères de revenu, de temps de travail et en exclure les retraités. Cette définition doit permettre de :
 - favoriser l'accès au foncier en limitant les situations de rente,
 - cibler les aides vers les agriculteurs, qui vivent véritablement de l'agriculture,
 - pour les agriculteurs en fin de carrière, conditionner le maintien des aides à un projet de transmission, y compris pour les parts détenues en société.
- Le soutien à l'échelle européenne du développement de l'agriculture de groupe en reconnaissant les jeunes et plus largement les agriculteurs qui choisissent cette voie.

POUR UNE PAC QUI ACCOMPAGNE L'ORIENTATION DE CES FILIERES VERS DAVANTAGE DE CREATION ET DE PARTAGE DE VALEUR, NOUS DEMANDONS :

L'Europe doit considérer les soutiens ciblés comme un outil essentiel dans l'accompagnement des agriculteurs à construire des filières organisées et durables et non pas simplement comme un outil de maintien des productions en difficulté. Nous voulons la mise en place de soutiens :

- qui répondent aux enjeux du renouvellement des générations **en accordant une majoration systématique pour les jeunes agriculteurs** et en ciblant des jeunes qui s'installent dans des filières qui se sont fixé des objectifs d'augmentation de production (aide à la création d'un nouvel atelier, orientation à l'installation)
- qui **répondent à des objectifs de filières ambitieux**, travaillés avec l'ensemble des acteurs,

- qui agissent comme **leviers pour le développement via des conditions d'accès à ces soutiens** (pour regrouper l'offre ; pour différencier un produit via des engagements environnementaux et territoriaux ; pour développer les relations inter filières ; pour développer de la contractualisation, etc.)
- qui peuvent prendre la forme d'**aides couplées** à destination des agriculteurs ou de renforcement des **aides à l'investissement** dans les exploitations agricoles et les filières.

POUR UNE PAC QUI SECURISE LE REVENU DES AGRICULTEURS FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES, SANITAIRES ET ECONOMIQUES ET QUI RENFORCE LA RESILIENCE DES EXPLOITATIONS, NOUS DEMANDONS :

Le développement d'une complémentarité d'outils de gestion des risques plus efficaces pour sécuriser le revenu des agriculteurs, financés par une réorientation progressive du budget actuel des aides découplées, tout en conservant un soutien de base, à travers :

- La mise en place de nouveaux outils de gestions des risques climatiques, sanitaires et économique (et le renforcement de ceux qui existent) fortement incitatifs associant des mécanismes publics et privés et devant sécuriser et préserver la capacité

d'entreprendre des agriculteurs :

- Le **renforcement des outils assurantiels** mieux subventionnés, adaptés aux spécificités des territoires et attractifs pour le maximum d'agriculteurs qui interviennent en cas de perte de rendements et d'impacts sur la qualité ;
 - La **création de fonds de mutualisation nationaux**, appuyés sur des fonds sectoriels gouverné par la profession agricole, et cofinancé à 35% par la filière et 65% par les pouvoirs publics. Les fonds de mutualisation devront être abondés non pas seulement par les agriculteurs mais par l'ensemble des maillons des filières et du territoire. Le développement de fonds de mutualisation transversaux devra être privilégié afin de mutualiser la prise de risque et d'éviter de faire peser sur une seule filière la gestion de ses risques.
 - En cas de risque lié à une forte volatilité des marchés, **la mise en place d'un dispositif contra-cyclique** entièrement financé par des fonds européens flexibles d'une année à l'autre, et associé à des outils de régulation des marchés et d'anticipation et de gestion des crises. Dès que les prix baissent en-deçà d'un certain seuil, une aide contra-cyclique devra apporter un soutien financier direct afin de compenser la perte de revenu.
- Pour les jeunes, une **prise en charge avantageuse** des dispositifs de gestion des risques pendant les 10 premières années de l'installation.
 - Un contrôle par des instances publiques de ces outils contracycliques et assurantiels devra être mis en place.

POUR UNE PAC QUI CONSTRUISE UN NOUVEAU PACTE ALIMENTAIRE AVEC LES CITOYENS EUROPEENS PRESERVANT LA

SECURITE ALIMENTAIRE, PRENANT EN COMPTE LES RESSOURCES NATURELLES, ET MAITRISANT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'AGRICULTURE, NOUS DEMANDONS :

- La mise en place d'un grand plan d'investissement pour l'innovation pour :
 - o **Intensifier la politique de recherche et de développement** à l'échelle européenne
 - o **Accompagner, favoriser et financer l'innovation** sur les exploitations agricoles notamment en termes de lutte contre le réchauffement climatique et de stockage de matière organique dans les sols agricoles ;
 - o Développer des **énergies renouvelables** sur les exploitations ;
 - o **Favoriser l'expérimentation** de pratiques innovantes en matière d'environnement ;
 - La mise en place d'une politique de protection des ressources, via des dispositifs contractuels basée sur des objectifs de résultats et associant les compétences des agriculteurs. Il est indispensable de :
 - o Définir un cadre en **fixant des objectifs de résultats mesurables** répondant à des enjeux pertinents et cohérents. Il est nécessaire de **définir des grands axes européens**, déclinés en **objectifs nationaux ou régionaux**, et d'en **mesurer les résultats à l'échelle de l'exploitation** si c'est possible. Dans le cas contraire, les résultats devront être mesurés à l'échelle territoriale, en s'appuyant sur des **obligations de moyens mis en œuvre par les exploitants agricoles** pour y parvenir.
 - o **Définir des objectifs prioritaires** comme la préservation de la biodiversité, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, (via par exemple l'amélioration de la qualité des sols, le stockage du carbone, etc.) ;
 - o **Favoriser des groupes d'échanges** entre agriculteurs pour capitaliser sur les bonnes pratiques et s'appuyer sur ces collectifs pour une évaluation participative des résultats ;
 - o Mettre en place, par des démarches en particulier collectives, une **rémunération des services environnementaux** en faveur de l'environnement, par une contractualisation impliquant acteurs privés et publics ;
 - o Mettre en place une **aide de base rémunérant les services écosystémiques** des exploitations.
- La **prise en compte spécifique des territoires difficiles** via le maintien de soutiens compensatoires visant à préserver une activité économique agricole dans tous les territoires, intégrant des critères de productivité et de nombre d'actifs ;
 - Le **traitement différencié des questions agricoles** dans les négociations commerciales internationales (traités de libre échange bilatéraux, organisation mondiale du commerce) ;
 - Une **cohérence** entre les politiques agricole, commerciale et de développement international.